

# **Travaux d'Etudes et de Recherches**

*Le mémoire de recherche*

*Guide de présentation*

Master 1

Psychologie clinique et psychopathologie

UPJV - Département de psychologie

PHILIPPE SPOLJAR

philippe.spoljar@u-picardie.fr

## ***1. Organisation du travail de recherche***

L'objectif du travail consigné dans un "mémoire" est de se former à la démarche du travail de recherche et, idéalement, d'apporter une contribution aux connaissances actuelles sur un sujet précis.

### ***1.1. Le choix d'un domaine***

Il vous faut déterminer tout d'abord un domaine dans lequel vous souhaitez et pourrez travailler. Un "domaine" correspond à un secteur de la psychologie et des pratiques psychologiques, par exemple la psychopathologie de l'enfant, la psychologie de la santé, la clinique des médiations thérapeutiques, etc. Ce choix dépend tout à la fois de votre intérêt et des possibilités d'effectuer des investigations cliniques, c'est-à-dire au moins de pouvoir mener à bien des observations ou des entretiens de recherche.

Le lieu dans lequel vous pourrez effectuer cette recherche est une institution qui répond généralement aux critères applicables à un lieu de stage. Vous pouvez d'ailleurs utiliser directement votre lieu de stage, ou bien sinon trouver un autre lieu équivalent mais moins contraignant par rapport aux conditions générales posées par un stage (150 heures...). Si vous utilisez votre lieu de stage effectif également pour la recherche, il vous faudra distinguer soigneusement les deux démarches, qui ne se recoupent évidemment pas totalement. L'essentiel demeure, dans tous les cas, que la recherche clinique s'articule à une investigation clinique réelle.

Le point de départ du travail est l'accord avec un enseignant sur un domaine et un type de démarche, avec une assurance suffisante de pouvoir intervenir réellement dans une situation qui relève de ce domaine.

Il est nettement préférable de ne pas avoir le même enseignant responsable pour le stage et pour le mémoire.

La "régularisation" administrative de cette inscription se fera ultérieurement, lorsque sera rendue la fiche d'évaluation, au moment de la soutenance.

### ***1.2. Le thème de recherche***

Le "thème" circonscrit plus étroitement un type de réalité ou de problème, par exemple la "dépression de l'enfant" (dans le domaine de la psychopathologie de l'enfant), les "problématiques psychiques de la transplantation hépatique" (dans le domaine de la psychopathologie du somatique), etc. Il s'agit donc de démarquer un ou deux aspects qui retiennent votre intérêt parmi les multiples thèmes de recherche envisageables dans tel ou tel domaine de la psychologie clinique et de la psychopathologie.

Cette spécification reste encore loin de la définition d'un "sujet" (qui correspond en fait à "l'objet de la recherche") et d'une problématique, mais c'est le point de départ pour commencer à vous poser des questions et orienter vos lectures.

### ***1.3. L' "état de l'art"***

La partie intitulée "état de l'art" (ou "état des connaissances", "revue de la littérature", etc.) est préliminaire aux développements exposés dans le mémoire, et à la recherche elle-même. Il s'agit en effet de s'appropriier (toutes choses égales par ailleurs) et de présenter, en substance, les connaissances actuelles sur le sujet retenu. Il s'agit donc logiquement et chronologiquement d'un temps précoce de la recherche. Ces éléments très spécifiques à un sujet pourront être présentés au début de votre mémoire.

Il ne s'agit en effet pas de redécouvrir le monde, mais de prendre connaissance des avancées actuelles du savoir dans votre domaine. Vous devez en effet connaître, le mieux possible, ce que les professionnels et chercheurs ont pu déjà faire dans votre champ d'investigation. Toutefois, on ne peut attendre d'un(e) étudiant(e), dans le cadre d'un master qu'il/elle ait lu "tout" ce qui a été fait, par exemple, sur l'autisme : il s'agira donc de limiter le plus étroitement possible l'extension de votre propos et de trouver les travaux les plus significatifs sur lesquels vous pourrez ensuite vous appuyer.

### ***1.4. Les recherches bibliographiques***

La recherche bibliographique est un aspect absolument essentiel du travail de recherche qui incombe à l'étudiant. C'est pourquoi je ne fournis pas, à part éventuellement quelques indications ponctuelles, de bibliographie sur tel ou tel thème.

Pour explorer la "littérature spécialisée", les chercheurs, professionnels ou étudiants, procèdent généralement de la même façon : à la faveur de la lecture d'un ouvrage ou d'un article, un passage intéressant renvoie par les notes bibliographiques à d'autres textes portant sur le texte. On suit donc ce lien vers ces autres références, comme un lien hypertexte sur le net, et on continue l'exploration de cette manière. Vous comprenez pourquoi le traitement des notes bibliographiques (tel que présenté *infra*), quoique fastidieux, est particulièrement important : un texte tel qu'un mémoire de master est un outil de travail pour les autres étudiants-chercheurs et l'appareil bibliographique en est une composante essentielle.

Très important : Notez immédiatement toutes les références précises des citations d'auteurs (n° de page notamment) dès que vous commencez à trouver des éléments d'intérêt pour la suite, même si vous n'êtes pas sûr d'en faire usage. Il est particulièrement fastidieux d'avoir à rechercher à nouveau ces références au moment de la phase finale de rédaction du mémoire.

La base de périodiques francophones CAIRN est accessible via le réseau de l'Université de Picardie Jules Verne permet d'accéder à plus d'une centaine de titres en Sciences Humaines et Sociales. La liste complète est en page d'accueil du site : <http://www.cairn.info>. L'offre dans ce domaine est complétée par une série de bases librement disponibles sur le web : Revues.org, fédération de revues et portail intégrant en particulier un moteur de recherche spécialisé, Persée et Erudit. Une autre base, multilingue quant à elle, inclut les archives de 165 revues en français, il s'agit de PAO (Periodicals Archive Online). Toutes ces informations peuvent être retrouvées via l'onglet "Index" du répertoire de revues électroniques A to Z/e-revues, sur le site du Service Commun de la Documentation (SCD) : <http://www.bu.u-picardie.fr/>.

### ***1.5. La "définition de l'objet"***

Après avoir précisé un thème d'intérêt, vous vous trouverez confronté à des objets et situations cliniques singulière, et il vous faut alors spécifier un sujet bien délimité. Ce sujet, qui apparaîtra dans le titre de votre mémoire et délimitera votre périmètre de recherche, devra être étroitement circonscrit.

Ce thème de recherche correspond, dans la mesure du possible à un questionnement auquel les connaissances actuelles ne permettent pas encore d'apporter une réponse satisfaisante. Bien souvent les questions posées dans l'activité de recherche proviennent de l'expérience personnelle et surtout professionnelle du chercheur, notamment des échecs, des effets imprévus, des événements problématiques récurrents, des phénomènes surprenants... Cette motivation peut être précisée dans l'introduction ou lors de la présentation du travail à la soutenance.

Se restreindre à un aspect particulier, étroit, d'un domaine de la psychologie est assurément l'un des moments les plus difficiles, mais incontournable, de votre travail.

Cette absolue nécessité de limiter rigoureusement votre sujet vous permettra d'éviter de sombrer dans des généralités qui ne pourront être autre chose que des banalités : c'est de ce fait la condition première pour pouvoir dire quelque chose de *précis* sur un sujet *précis* à partir de situations cliniques *précises*. C'est donc l'exigence fondamentale pour pouvoir proposer des analyses suffisamment spécifiques et approfondies, et c'est également, pour les mêmes raisons, la condition pour qu'un lecteur peu ou prou spécialisé dans quelque branche de la psychologie, et quelle que soit sa compétence en ce domaine précis, puisse apprendre quelque chose de votre travail.

Ceci est tellement important et déterminant pour construire votre recherche que je le répète à nouveau : Le sujet de la recherche doit être étroitement circonscrit, ce qui est la condition *sine qua non* pour ne pas rester au niveau des résumés et des généralités. Plus le champ d'investigation sera étroitement circonscrit, plus la recherche aura des chances d'être "pointue".

## ***1.6. Le début de l'investigation clinique***

Ce qui doit être préparé avant la rencontre de "l'objet" (la confrontation clinique), correspond à deux types de connaissance :

1/ un repérage notionnel/conceptuel : quand on veut travailler sur la notion de "lien" ou "culpabilité", par exemple, il vaut mieux avoir une idée relativement précise de ce qu'on entend habituellement sous ces termes dans notre discipline (généralement autre chose que dans une discipline différente, et que dans le langage commun), c'est-à-dire ce que les auteurs de référence, et éventuellement leurs commentateurs, en ont pensé. Il s'agit donc de se constituer corpus notionnel, ce qui n'est pas d'une fin en soi, ni le résultat du travail de recherche clinique, mais le moyen pour y arriver. Ces outils de travail (c'est-à-dire de pensée) pourront être présentés dans le texte du mémoire, essentiellement au cours de l'élaboration théorique. Par exemple, il ne saurait être question d'effectuer d'une présentation systématique de la culpabilité chez Freud, ou chez Winnicott, etc. sans qu'elle s'adresse spécifiquement aux données cliniques disponibles et problématisées.

2/ un repérage des connaissances sur le sujet : c'est ce qui a été déjà acquis sur la question, c'est-à-dire la recherche clinique, "l'état de l'art" permettant (comme il a été précisé plus haut) de prendre connaissance de ce que l'on "sait" déjà et donc d'orienter vers ce qui reste à savoir.

Le mot, pas plus que le nombre, ne renvoie de façon directe à une réalité quelconque<sup>1</sup>. Ce qui est déjà vrai des réalités matérielles l'est encore plus des réalités psychiques et des entités psychologiques<sup>2</sup>. Il s'agit donc de "construire un regard" pour observer, "construire une écoute" pour entendre et construire un discours pour rendre compte de "faits" et phénomènes. Ceci revient à dire qu'il n'y a pas de fait "brut", immédiatement et absolument disponible, "objectif", qu'il suffirait de recueillir "objectivement", voire de produire en "neutralisant" le reste, et puis d'en faire l'analyse, toujours objectivement bien sûr... Le regard, la pensée, le discours, la compréhension relèvent de discours construits, complexes et "situés" : le travail perceptif, sélectif, théorique, interprétatif, et idéologique, est présent tout au long de votre cheminement. Il ne s'agit pas de l'ignorer mais d'en prendre la mesure et de l'explicitier, pour en maîtriser au mieux les effets, ce qui s'inscrit dans le cadre d'une "problématisation", préliminaire et concomitante au mouvement de théorisation.

---

1) Cf. Aulagnier et le "langage fondamental" (cours d'épistémologie "spécifique").

2) Il existe pour chaque notion des dizaines de définitions. Par exemple, il a été remarqué qu'on trouvait près de 70 définitions différentes de l'autisme dans les publications dites "scientifiques", au moins une cinquantaine pour la schizophrénie. De même à propos d'un autre exemple : la "qualité de vie". Une évaluation faite dans la littérature contemporaine trouve plus d'une centaine de composantes retenues pour définir cette "qualité de vie" en milieu hospitalier (J.-M. Triffaux, J.-L. Maurette, Jean-Pol Dozot, J. Bertrand, "Troubles psychiques liés aux greffes d'organes", Encyclopédie Médico-chirurgicale, Psychiatrie, 37-670-A-60, 2002). Etc.

### 1.7. L'articulation "théorético-clinique"

La clinique recèle et présente cet "objet" de la recherche que vous tenterez d'élucider par un effort de théorisation, c'est-à-dire de conceptualisation, qui consiste à le rendre plus intelligible qu'il n'apparaissait auparavant. L'essentiel de votre travail se trouve dans cette tension entre la réalité clinique et la "réalité théorique" (articulée par le concept). Il ne faut donc en aucun cas les dissocier artificiellement, ni dans le temps de l'investigation, ni dans l'élaboration (qui se concrétise dans le texte du mémoire), en plaçant d'un côté une "partie théorique" et de l'autre une "partie clinique" qui seraient indépendantes.

Cet "aller-retour" que constitue le dialogue conceptuel et clinique est délicat à saisir et à mettre en œuvre. Il reflète la spécificité de cette discipline qui est une "connaissance du singulier" ou "par le singulier". On passe incessamment, du singulier (du côté du "fait" clinique) au général (la connaissance), de l'unique au multiple, de l'individuel au collectif, de l'abstrait au concret, etc. En d'autres termes, le travail de recherche en clinique ne se conçoit que comme un va-et-vient entre la clinique (l'objet à élucider) et la théorie (la pensée de cet objet).

Un simple compte-rendu d'observation clinique ne correspond à rien dans ce cadre (il n'est d'ailleurs pas utile de placer des retranscriptions complètes d'entretien dans les annexes). Symétriquement, un exposé théorique "autonome" n'a aucun intérêt. Il ne peut s'agir au mieux que d'un résumé d'élaborations notionnelles d'auteurs, voire même le résumé de résumés et commentaires fait par des tiers. C'est ce qu'on trouve parfois dans des "parties théoriques" rédigées avant même l'investigation clinique, voire avant la définition du champ clinique. La théorie est évidemment toujours *théorie d'un objet* (clinique, éventuellement conceptuel (cas particulier)...). Si tout est déjà "ficelé" avant de rencontrer l'objet, on élimine d'emblée tout "risque" de se laisser "surprendre" et de faire avancer les connaissances sur le sujet.

Pour ces raisons essentielles, une "partie théorique" qui serait conçue et rédigée avant même l'investigation clinique sera refusée. Complémentairement, tout élément théorique avancé qui n'apporterait rien à l'élaboration de l'objet sera considéré comme une "erreur" (correspondant en général à du remplissage). Ces "parties théoriques" sont d'ailleurs maintenant "disponibles" sur Internet ("le deuil chez Freud", "le traumatisme selon Ferenczi", la notion de carence affective chez Bowlby et Winnicott, le "Moi-Peau" selon Anzieu, telle ou telle liste de processus de défense avec définitions, la première ou seconde topique freudienne...). Il est peu constructif de travailler par copier-coller et la meilleure solution consiste à s'engager d'emblée dans l'élaboration d'une réalité clinique, qu'il faudra bien sûr auparavant rencontrer. L'activité de recherche exige une capacité de discernement et de sélection dans la présentation des références théoriques qui ne doit pas ressembler à un catalogue présentant une succes-

sion d'avis sur telle ou telle question.

Enfin, parmi les qualités à cultiver, il convient de souligner ce qui semble faire bien souvent défaut : l'esprit *critique*, et la *créativité* dans l'observation tout comme dans l'élaboration théorique, ceci dans un esprit de rigueur.

### **1.8. Les suivis (Ter)**

*Au premier semestre*, les TER permettent de travailler en groupe tout d'abord autour des perspectives, problèmes et méthodologies de la recherche (c'est-à-dire ce qui est abordé dans ce document). Viennent ensuite plus précisément en question la définition d'un sujet, l'investigation clinique et l'élaboration théorique dans lesquels vous commencez à vous engager.

*Au second semestre*, les étudiants sont (normalement) déjà bien engagés dans des domaines et sujets spécifiques, et les relations individualisées s'avèrent plus efficaces, sous forme d'entretiens personnels et échanges de courriels.

### **1.9. Le planning**

Vous essaieriez de vous aligner sur les échéances suivantes :

- D'octobre à décembre : définition du sujet et de la problématique, premières explorations dans les références (état de l'art et outils conceptuels) ;
- De décembre à janvier : construction d'un plan d'orientation, le plus détaillé possible ;
- De janvier à avril : investigation de terrain et développement de l'articulation théorético-clinique ;
- D'avril à mai : rédaction définitive (développement, état de l'art, introduction et conclusion, biblio) ;
- Début mai : relecture définitive (par des relecteurs) et préparation de la soutenance qui a lieu fin mai début juin.

Le mémoire doit être rendu au moins une dizaine de jours avant la soutenance (je souhaite avoir la version finale sous forme papier *et* fichier informatique).

## ***2. Présentation du mémoire***

Tout au long du travail vous devez guider le lecteur, il ne doit jamais être perdu et toujours savoir pourquoi vous maniez tel objet, tel concept, dans telle référence théorique : d'où l'importance d'une structuration cohérente et annoncée dès l'introduction.

### ***2.1. Les différentes parties***

#### ***2.1.1. Pages liminaires***

Doivent figurer les pages suivantes :

##### ***Couverture***

Il faut faire figurer sur la page de couverture les mentions suivantes :

Nom de l'Université et du département.

Nom, prénom de l'étudiant.

Titre du mémoire avec éventuellement un sous-titre.

Nom du directeur du mémoire, éventuellement du co-directeur.

Nom de l'assesseur, si vous le connaissez.

##### ***Page de garde***

La page de garde suit immédiatement la couverture ; la tradition la veut blanche, sans aucune mention.

##### ***Page de titre***

La page de titre comporte au minimum les mêmes informations que la page de couverture, les deux sont généralement identiques.

##### ***Dédicaces et Épigraphe***

Les dédicaces et épigraphes sont facultatives.

La *dédicace* est "l'hommage qu'un auteur fait de son œuvre à quelqu'un, par une inscription en tête de l'ouvrage"<sup>3</sup>. Plus marquée par l'affectivité, la dédicace a un autre ton que les remerciements.

L'*épigraphe* est une "courte citation qu'un auteur met en tête d'un livre, d'un chapitre pour en indiquer l'esprit"<sup>4</sup>.

---

3) Définition du *Petit Robert*.

4) *Ibid.*



## ***Remerciements***

Les remerciements expriment publiquement la reconnaissance de l'auteur pour les aides reçues, ce qui indique par conséquent que des aides ont été fournies à l'auteur.

## ***Errata (erratum)***

L'*erratum* (au singulier) est une faute signalée, l'*errata* (au pluriel) est la liste de toutes les erreurs constatées quand aucune correction n'est plus possible. L'*errata* est remis aux membres du jury, ou bien inséré dans le document. Le texte de l'*errata* est disposé dans l'ordre croissant des pages concernées. Précisez ensuite : "Au lieu de" ... (faute commise), "lire" ... (faute corrigée). L'*errata* montre le sérieux apporté à la correction.

L'inconvénient de l'*errata* est justement d'attirer l'attention sur vos erreurs. C'est sans doute pourquoi il n'est pas très utilisé. Il est cependant indispensable en cas d'erreurs trop importantes que vous ne pouvez plus corriger (après reprographie).

Il est absolument nécessaire de faire relire votre mémoire par une ou plusieurs personnes. On est toujours son pire relecteur, pour des raisons compréhensibles. Une personne extérieure détecte plus facilement les fautes et "coquilles" (erreurs de frappe). Vous pouvez de ce fait lui (leur) consacrer quelques mots dans les remerciements. Cela représente en effet un travail considérable, contraignant et indispensable.

### ***2.1.2. Corps du mémoire***

#### ***Avant-propos (ou Avertissement)***

Cette rubrique vise, à informer le lecteur, le cas échéant, avant d'entamer le propos, de conditions ou de sujétions particulières, de faits significatifs ou requérant l'attention, de difficultés spécifiques, ou bien encore de motifs ayant amené le lecteur à mettre en valeur ou à passer sous silence certaines informations ou analyses.

A noter toutefois qu'un avant-propos est rarement présent dans un mémoire de Master. La plupart des considérations pourraient être évoquées dans l'introduction, mais celle-ci a un objet plus précis : elle est directement liée à la présentation du sujet et aux développements principaux, alors que l'avant-propos retrace les relations de l'auteur au thème étudié et les circonstances de l'étude.

#### ***Introduction***

L'introduction vise à présenter à la fois la démarche de recherche suivie et le texte que le lecteur va lire, c'est-à-dire le contenu et la forme, en essayant de mettre en valeur l'originalité de la recherche.

### ***Présentation de l'objet de la recherche***

Il s'agit d'indiquer le plus précisément possible pourquoi vous avez choisi de vous placer dans telle thématique, quel intérêt (pour vous et) pour les autres présente cette investigation, en quoi une réflexion ainsi orientée apparaît opportune, d'actualité, fondamentale, etc., ceci afin d'orienter l'attention du lecteur sur les enjeux essentiels du texte dont il va suivre pas à pas les descriptions et argumentations.

### ***Orientations théoriques et problématique***

Il convient de préciser brièvement dans quel cadre conceptuel (psychanalyse, psychodynamique, phénoménologie, herméneutique, etc.) vous allez "lire" la clinique et poser vos questions à cette clinique.

La problématique et le cadre de référence conceptuel correspondent à la façon de poser les questions à partir d'une manière de percevoir et de concevoir les enjeux et problèmes dans la thématique (par exemple l'apport de Winnicott et sa notion de "déprivation" pour comprendre certains troubles des conduites sociales). Ce "cadrage" doit rester circonscrit au domaine de travail de travail dans lequel vous faites des recherches (par exemple le suicide à l'adolescence, la transmission du traumatisme de guerre, etc.).

Vous pouvez fonder ce choix sans bien sûr vous sentir obligé de légitimer votre orientation "doctrinale". Il ne s'agit évidemment pas de justifier l'intérêt d'une psychopathologie psychanalytique ou de la phénoménologie, ce qui semblerait assez dérisoire, mais de circonstancier de façon spécifique tel ou tel choix de références particulières.

### ***Développement***

Il semble probable que le principal moteur d'une investigation telle qu'un mémoire de recherche, outre le fait de valider une année d'études avec une note satisfaisante, soit le désir et le plaisir de découvrir et de savoir. Ceci est légitime et nécessaire, mais la contrepartie est la réciprocité, c'est-à-dire qu'il doit en aller de même pour le lecteur. Il faut fondamentalement articuler votre démarche de découverte des "choses" (que d'autres connaissent peut-être déjà) avec le partage de cette même aventure chez l'autre, même si celui-ci a quelques années de travail d'avance sur le sujet. La condition de possibilité en est bien sûr d'avoir pu circonscire un domaine de réalité (clinique) très étroit et précis en l'interrogeant de façon suffisamment pertinente.

Il ne faut donc pas confondre une recherche en M1 avec une sorte de cours qui pourrait être présenté à des étudiants de L1, ni avancer une interrogation hypothétique dont on connaît déjà la réponse. C'est donc le domaine de réalité singulier que vous sélectionnez, ainsi que le regard original que vous y porterez, qui pourra faire de votre travail une authentique recherche, nécessairement très limitée dans son

extension. C'est ce que vous devez faire valoir dans la construction de votre développement.

### ***Le "questionnement"***

La formulation de l'objectif de recherche est un "questionnement" qui peut être considéré comme l'équivalent de "l'hypothèse" dans la démarche expérimentale. Un "questionnement" est plus large qu'une question ou série de questions, accordant toute sa valeur à des éléments tour à tour descriptifs, explicatifs, argumentatifs (*versus* recueil des données/analyse des données). Il n'est donc pas nécessaire de formuler les énoncés présentant ce questionnement de telle manière à pouvoir obtenir une réponse binaire du type oui/non, ou bien validable / non validable par un résultat chiffré. Ce mode de réponse est au mieux un cas particulier d'une analyse d'un problème. Il devient même contre-productif, en clinique qualitative, de vouloir s'imposer par exemple deux formulations d'hypothèses, ou trois, *a priori*, dans la mesure où c'est plutôt simultanément la clinique et le degré d'élaboration de la formulation de la question qui détermine le nombre d'aspects de cette question à explorer.

### ***Les choix méthodologiques***

Les remarques précédentes valent également pour le choix méthodologique (entretien non-directif, semi-directif, observation). Il convient de présenter et d'indiquer brièvement le contexte et les circonstances qui vous font opter pour tel ou tel mode d'appréhension de la clinique.

Là non plus, il ne faut pas chercher à justifier au-delà de vos besoins, sans quoi vous tomberez dans un débat épistémologique très complexe. L'essentiel est de maintenir une corrélation serrée entre clinique, méthode et théorie, avec une essentielle précedence de la clinique puisque c'est elle qui livre la "réalité" à élaborer. Il ne s'agit bien sûr aucunement de se leurrer sur la "pureté" de cette clinique. Il n'y a pas de "fait" en soi, mais seulement l'interprétation d'événements en situation. C'est dire que c'est le regard (et les outils théoriques derrière ce regard) qui pré-découpe et donc détermine cette réalité. L'observation de laboratoire tout comme l'entretien sont des constructions complexes et artificielles qui produisent des "faits" qui n'existeraient pas sans eux. Il s'agit donc seulement d'analyser au mieux le dispositif de production des faits pour interpréter ces faits, qui sont tout sauf "factuels".

Ceci implique que le développement du mémoire doit structurer une démarche argumentative et mettre en valeur une élaboration du matériel clinique, ce qu'on appelle une "démarche de conceptualisation".

La construction du *plan* est présentée au chapitre suivant.

### ***Conclusion***

La conclusion vise à ressaisir brièvement les grandes lignes de la démarche et de l'élaboration qui ont été présentés, afin que le lecteur puisse acquérir et garder ce regard d'ensemble, par-delà tous les che-

minements particuliers et détails rencontrés. Pour employer une image traditionnelle<sup>5</sup>, comme le promeneur arrivé au sommet de la colline peut contempler, en se retournant, les méandres du sentier parcouru pour arriver là où il se trouve, en haut de la colline (ou de la montagne), la conclusion permet ce regard synthétique et rétrospectif.

La rhétorique habituelle veut que, après avoir "fermé" son travail, on l'ouvre sur des perspectives complémentaires, futures, etc. C'est dire qu'après le regard rétrospectif, le promeneur-découvreur de (nouveaux) chemins, voit, de l'autre côté du sommet, la suite possible du voyage qu'il fera (ou qu'il ne fera pas). Il convient ainsi de ressaisir les grandes lignes des développements, pour permettre au lecteur d'en garder une vision d'ensemble, et de livrer les résultats "provisoirement définitifs" de son analyse (à remettre en chantier dès la prochaine recherche, ce qui peut être annoncé dès ce moment).

### ***2.1.3. Appareil de références***

La présentation de la bibliographie fait l'objet d'un chapitre à part (cf. *infra*).

#### ***Résumé***

Le résumé se compose généralement d'une quinzaine de lignes.

#### ***Mots clé***

Il convient d'indiquer entre trois et six mots clé.

Le résumé et mots clé seront repris en quatrième de couverture (au dos du mémoire).

#### ***Annexes — Appendices — Addenda***

Les annexes comprennent des textes fidèlement reproduits ou des notes spécialement rédigées par l'auteur, qui viennent en complément au texte principal.

Les annexes sont référencées par A, B, C... (norme AFNOR) et contiennent tous les textes, notes, documents, tableaux de chiffres, figures, etc., dont la présence dans le texte n'est pas indispensable.

Les *appendices* ne résultent pas d'un oubli ou d'une rédaction trop tardive ; c'est un ajout délibéré comme le sont les annexes qui rassemblent les textes secondaires ou accessoires.

L'*addenda* est constitué de notes additionnelles ajoutées à l'ouvrage après la rédaction du texte principal ; elles n'ont pu, mais auraient dû, trouver place dans le corps du texte.

#### ***Index***

L'index est composé des tables alphabétiques des thèmes (notions ou concepts), des noms d'auteurs,

---

5) Celle utilisée par Nietzsche in *Préface à la Généalogie de la morale*.

de lieux, de personnages, etc., accompagnées de la référence à la page (ou au groupe de pages) où l'item est développé. Si vous souhaitez joindre un index, utilisez le traitement de texte pour le constituer, avec des insertions d'entrées d'index. Si l'index des noms d'auteur est facile à réaliser (en général, on réfère à toutes les pages citant l'auteur) ; l'index des notions est plus compliqué et exige du temps. En effet, il ne faut pas reporter toutes les références de pages où se trouve le mot correspondant à la notion choisie pour figurer dans l'index : vous devez choisir vous-même les renvois de pages qui vous semblent utiles, et ne pas faire figurer ceux qui ne présente pas d'intérêt. Si vous indexez dans un travail du domaine de la psychanalyse de l'enfant par exemple la notion d' "inconscient" ou "enfant" sans sélectionner les pages importantes, vous risquez de vous retrouver avec un nombre d'items considérable, et un index trop volumineux, inutilisable, et donc inutile. Vous devrez faire un index structuré où le thème principal est divisé en thèmes secondaires, par exemple :

- Angoisse,
  - de castration, 12, 36, 41
  - de mort, 6, 15, 60, 82
  - du moi, 3, 23, 81, 113
  - de réel, 46, 76
  - psychotique, 28
  - de morcellement, 47, 65, 89
  - d'annihilation, 47, 60-64, 77, 88

Les références principales sont indiquées par le numéro de page en italiques ou en gras.

### ***Lexique (ou Vocabulaire ou Glossaire)***

Les termes qui demandent une explication, notamment les termes techniques ou de spécialité, doivent être définis en cours de texte s'ils sont rares, ou dans un lexique s'ils sont nombreux.

### ***Tables***

La table des matières, à l'inverse du sommaire, est traditionnellement placée à la fin du document. Le sommaire est moins détaillé que la table des matières : toutes les subdivisions n'apparaissent pas.

Selon les besoins, plusieurs tables peuvent être utiles :

- Tables des matières*
- Table des illustrations*
- Tables des sigles et abréviations*

Le texte doit être folioté. Les traitements de texte *OpenOffice* (logiciel libre, performant et gratuit) ou

*MsOffice* gèrent les paginations automatiques.

## ***2.2. L'organisation du plan***

La construction d'un plan se conforme, en son principe, à ce qui a pu être enseigné depuis le collège dans les disciplines littéraires puis philosophiques, affirmant une cohérence dite "organique" entre fond et forme. La nature spécifique de l'objet de connaissance (théorético-clinique) et ses exigences propres influent alors décisivement sur la forme de la présentation.

### ***2.2.1. Structurations***

Dans le corps principal du travail, la structuration ne peut être établie de façon extérieure et indépendante des contenus. La capacité de l'étudiant à structurer ses contenus de l'étude fait partie intégrante de son travail de recherche. Il ne s'agit là pas seulement une simple question de présentation et de communication, car la mise en ordre du texte correspond aussi à une mise en ordre de la pensée. Il n'existe pas d'esprit sans corps, pas de pensée sans langage, pas de discours sans forme...

Dans son principe élémentaire, l'argumentation est explicite dans chaque démonstration parcellaire mais doit aussi prendre sa place dans l'avancée globale du raisonnement. Le lecteur est amené à des conclusions partielles ou à une conclusion générale par une succession de propositions liées logiquement dans l'argumentation (qui s'accorde au mouvement de démonstration et de théorisation).

Tout texte écrit (sauf un texte poétique) se déploie linéairement (ce qui n'est pas le cas de la pensée) : chaque paragraphe (ou idée) est commandé par celui qui le précède et commande celui qui le suit. En toute généralité, la progression de la démonstration est continue ; chaque paragraphe, s'appuyant sur les acquis, est l'objet d'une démonstration qui suscite une nouvelle argumentation s'enchaînant à elle. C'est cette tension entre organisation formelle et foisonnement sémantique qu'il faut faire travailler afin de produire un plan fécond.

#### ***Le plan "binaire" (ou "dichotomique" ou "par opposition")***

Dans cette forme simple et "abstraite", chaque division se ramifie en deux subdivisions. Les propositions, avec au moins au niveau majeur (parties, titres, chapitres), sont formulées en couples d'opposition.

Exemple : "Première partie" s'oppose à "Deuxième partie" ; dans chaque partie, "Chapitre I" s'oppose à "Chapitre II" ; dans chaque chapitre, "A" s'oppose à "B", etc.

#### ***Le plan "ternaire" (ou "dialectique" ou "par opposition et synthèse")***

Le schème "dialectique" affiche toujours sa paternité hégélienne. La marche de la pensée reconnaît

l'inséparabilité des contradictoires (thèse et antithèse), que l'on peut réunir dans une catégorie supérieure (synthèse). Le plan suivra donc la thèse, l'antithèse et la synthèse. Il s'agit d'un approfondissement et d'un "dépassement" du schéma précédent.

Notez toutefois qu'il est inutile de tomber dans une rhétorique formelle qui ne correspond ni à une démarche concrète de travail, ni à une logique de pensée nourrie par votre expérience : poser une thèse à soutenir et l'opposer à une antithèse qui serait une sorte de contradiction opposée par le matériel clinique n'a de sens que si la théorie en question est celle que vous vous êtes appropriée suite à un précédent travail d'élaboration. Sans quoi, et surtout dans le cadre d'un "premier essai", cette "théorie" posée risque de n'être qu'un pur *a priori* choisi pour des raisons extérieures à la clinique et donc vous engager dans un exercice factice. Il vaut sans doute mieux s'appuyer sur cette "théorie implicite" qui influe sur votre façon d'appréhender l'expérience et confronter ceci à différents points de vue pour voir lequel vous semble le mieux rendre compte et permettre d'élaborer la réalité clinique.

A part ceci, la tripartition des mouvements de pensée et d'écriture présente, en toute généralité, un cadre formelle d'allure qu'on pourrait qualifier d'oedipienne apparaît toujours assez fécond.

### ***"Théorie", "état de l'art" et "théorisation"***

Dans la construction du plan (ni dans la réflexion d'ailleurs, voir *supra*), il ne faut surtout pas confondre "Théorie" (ou "Partie théorique"), "Etat de l'art", et "Elaboration théorique".

- L'*état de l'art* correspond au savoir déjà acquis sur votre domaine de recherche. Avant de procéder à vos propres descriptions et conceptualisations sur tel ou tel sujet, il apparaît évidemment nécessaire d'être le mieux informé possible de ce qui a déjà été fait par d'autres. Il est utile de pouvoir en présenter l'essentiel au lecteur (qui n'a pas forcément connaissance de la littérature dans votre domaine) qui pourra de ce fait mieux apprécier ce que vous avez pu mettre à jour.

- La *théorie* rassemble des outils conceptuels qui vous ont permis d'élaborer votre démarche de réflexion. Citer telle notion chez tel auteur ne saurait évidemment dispenser de la conceptualisation personnelle qui portera (par définition) sur une clinique différente.

- L'*élaboration théorique* est l'essentiel de votre travail et correspond à l'élucidation conceptuelle de votre objet (un corpus clinique le plus souvent, ou éventuellement littéraire, philosophique, théorique, etc. dans des cas particuliers). C'est là votre propre apport alors que les précédentes rubriques présentent essentiellement des résultats existants ou des outils de pensée.

Bien souvent les deux premières catégories (voire la troisième) sont confondues et présentées indistinctement dans une première partie ("Partie théorique") dont les liens avec la matière clinique sont bien souvent distendus, voire complètement absents. C'est évidemment une erreur.

De façon concrète vous pouvez suivre la règle suivante : toute évocation d'une notion ou d'un concept dans la "boîte à outils théorique" qui n'intervient pas dans votre élaboration propre est une erreur, susceptible donc de diminuer votre note. Il est ainsi inutile de citer un auteur si vous n'avez pas utilisé d'une manière ou d'une autre son apport (un concept, une expérience, une remarque, une référence clinique, etc.) pour faire avancer votre réflexion. Fondamentalement, les données de recherche existantes ou les éléments théoriques cités sont assujettis à votre travail d'élucidation, et non le contraire. Les théories ne sont que des "outils" de travail qui vous permettent de réfléchir, comprendre et élucider tel ou tel aspect de la réalité. Il s'agit de choisir les plus pertinents pour votre objet.

La seule exception est celle qui consiste à vous donner comme "objet" —"réalité" qui fait l'objet de votre recherche— précisément un corpus théorique ou notion. Dans ce cas, la démarche de théorisation ainsi que les arguments cliniques cités visent précisément à questionner la théorisation d'un autre auteur. Mais il ne faut pas se tromper d'objet de recherche : votre recherche clinique n'est généralement pas faite pour confirmer ou démentir telle ou telle théorie, mais pour apporter un "plus" de connaissance sur certains aspects d'une réalité psychologique.

### ***Le plan "élémentaire"***

De ce qui précède, on comprendra mieux quels contresens le schéma de plan suivant peut induire ou révéler :

*Introduction*

*I – Théorie*

*II – Clinique*

*Conclusion*

C'est en effet le cadre le plus simple, mais qui ne correspond pas de façon satisfaisante aux exigences de la réflexion clinique. Bien que l'on puisse trouver des mémoires composés de la sorte, ce plan est plutôt à proscrire. Il ne présente, en clinique qualitative, aucun intérêt, et beaucoup d'inconvénients, surtout dans la mesure où il se trouve généralement "rempli" de la façon suivante :

*I – Théorie* : le résumé de telles ou telles théories dont le lecteur ne peut juger encore de la pertinence avec le corpus clinique.

*II – Clinique* : la confirmation/infirmité des considérations précédentes par ce qui a été trouvé sur le terrain [dans le meilleur des cas].

On obtient finalement la présentation d'une démarche qui ressemble à : "L'inconscient freudien existe bien, je l'ai rencontré, voyez les cas présentés..."

On peut cependant trouver, quoique assez rarement, ce plan simple chez des auteurs de référence. Dans ce cas toutefois, on constate généralement que :



- l'objet de l'étude est précisément une réflexion sur une notion<sup>6</sup> ;

- ou bien la théorie en question est une "avancée théorique"<sup>7</sup> propre de l'auteur dont il fait la présentation ou la synthèse en première partie. Et l'innovation conceptuelle s'illustre par la clinique ou l'application présentée ensuite. L'art de la composition se joue alors dans le sous-chapitrage. En substance, ce plan est légitime quand il s'agit de présenter sa propre théorie, alors ...

Par exemple :

AULAGNIER Piera, *La Violence de l'interprétation : du pictogramme à l'énoncé*, 5<sup>e</sup> éd., Paris : PUF, 1995.

*Partie 1 - Du pictogramme à l'énoncé*

I - L'activité de représentation, ses objets et son but

II - Le processus originaire et le pictogramme

III - La représentation phantasmatique du processus primaire : image de chose et image de mot

IV - L'espace où le Je peut advenir

*Partie 2 - L'interprétation de la violence et la pensée délirante primaire*

V - A propos de la schizophrénie : potentialité psychotique et pensée délirante primaire

VI - A propos de la paranoïa : scène primitive et théorie délirante primaire

Il s'agit d'une conceptualisation originale (une "théorisation personnelle") dont la succession des sous-chapitres décrit des "strates" psychiques successives. Les concepts présentés en Partie 1 sont ensuite illustrés par des situations cliniques en Partie 2. La démarche de l'auteur réelle de l'auteur est bien sûr inversée par rapport à cette présentation : de nombreuses années de travail clinique et thérapeutique auprès des patients ont précédé cette formalisation théorique.

### **2.2.2. Le plan "de base"**

Le plan "fondamental" est celui qui est déterminé dans ses parties par la démarche et le contenu de la recherche, avec cette particularité qu'il se situe en psychologie clinique qualitative. C'est donc celui-ci que vous êtes invités à suivre : *chaque chapitre correspond à un axe thématique*.

Par exemple :

FRITZ Jean-Marie, *Le Discours du fou au Moyen Age*, Paris, PUF, coll. "Perspectives littéraires", 1992. Ici le corpus clinique est composé de textes :

I - Le "fol" aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, une figure discrète et dépouillée

II - L'entrecroisement des discours médical, théologique et juridique autour des figures du fou et de la folie

III - L'originalité du discours littéraire. La folie au pays de la merveille.

---

6) Par exemple Bernard Brusset, *Psychanalyse du lien. La relation d'objet*, Paris, Centurion, 1988.

7) Par exemple Piera Aulagnier, *La Violence de l'interprétation : du pictogramme à l'énoncé*, 5<sup>e</sup> éd., Paris : PUF, 1995.

On note dans une première partie une perspective diachronique, dans une seconde partie une perspective synchronique ("structurale" même) et une dernière partie "thématique".

Autre exemple :

MCDOUGALL Joyce, *Théâtres du corps. Le psychosoma en psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1989, rééd coll. "Folio", série "Essais", n° 429, 2006.

Introduction : le psychosoma et le voyage psychanalytique

I. Mater

II. La matrice du psychosoma

III. De la privation psychique

IV. Les couples psychosomatiques

V. Du sommeil et de la mort

VI. Affects : dispersion et désaffectation

VII. La désaffectation à l'œuvre

VIII. Les raisons du cœur

IX. Le chagrin sans larmes

X. Un corps pour deux

XI. Les fruits de Mère

Dans ce cas, on trouve une structuration qui répond à la progression des analyses autour de thèmes distincts.

### **2.2.3. Observations, entretiens et études de cas**

L'étude de cas, qui fait suite à l'observation ou l'entretien est la principale source de "faits" dans une recherche clinique qualitative. Toutefois, ces recueils ne peuvent figurer tels quels *in extenso* dans un mémoire. Si sa présentation exhaustive apparaît nécessaire, elle figurera dans les annexes, mais c'est très rarement le cas.

Il appartient à celui qui effectue le travail de recherche de savoir relever, dans le corpus clinique obtenu, ce qui est pertinent pour la démarche de réflexion. Dans chaque présentation ponctuelle d'une analyse de cas, il est toujours possible de résumer certains aspects de la situation que le lecteur a besoin de connaître pour comprendre les éléments présentés.

Il s'agit d'indiquer le plus clairement les données cliniques et circonstancielles qui vous permettent de fonder la compréhension (en termes de diagnostic, de symptôme manifesté, processus psychique présent, etc.), incluant tous les aspects qui peuvent sembler nécessaire à la compréhension (histoire du malade, histoire de la maladie, environnement familial, positions personnelles du patients, fragments de ses propos qui peuvent permettre de repérer des singularités, etc.). Maintenez-vous à l'essentiel, en gardant de vue ce pourquoi est présenté tel cas, et qui n'est pas l'étude de cas pour elle-même.

Deux lignes directrices sont envisageables pour organiser concrètement cette présentation :

1/ Après avoir tout d'abord circonscrit le cadre de réflexion, vous pouvez présenter des "cas" cliniques dont l'élaboration sera présentée ensuite.

2/ Les éléments cliniques et les élaborations théoriques sont articulés ensemble tout au long du développement et organisés par thème et ligne de réflexion.

La deuxième solution est de très loin la plus satisfaisante, dans la mesure où la présentation reflète directement une essentielle articulation théorético-clinique. Rappelons que toute distinction radicale entre théorie et clinique n'est qu'un préjugé positiviste<sup>8</sup> non recevable ici. Une "présentation des faits" suppose d'emblée une distance critique, ce qui est le premier pas d'une élaboration théorique (le premier temps de la pensée, chez l'enfant comme chez le chercheur, est le jugement négatif : "non").

#### ***2.2.4. La rédaction***

Il est attendu d'un mémoire de M1 la clarté de l'écriture et la précision des termes utilisés. Evitez les formules toutes faites et un lexique appartenant à d'autres disciplines, par exemple celui de l'épidémiologie lorsque l'on travaille en clinique. Faites en sorte que chaque phrase présente dans le texte le soit pour une raison précise. Il en va de même pour les citations.

### ***2.3. La présentation du mémoire***

#### ***2.3.1. Longueur et mise en page***

Le mémoire ne doit pas dépasser 60 à 70 p.

*Marges :*

Haut / Bas : 2,5 cm (ou bas : 3 cm, pour bien séparer des notes de bas de page).

Gauche : 2,5 cm.

Droite : 3 cm (ou 3,5, pour laisser de la place aux annotations en cas d'impression recto-verso).

Reliure : 0,5 ou 1 cm.

*Corps de caractère :* 12 minimum et interligne simple ou 1,5, en mode justifié. Il s'agit ici de règles de base qui vous laissent une certaine originalité dans votre présentation (toujours avoir en tête l'idée un maximum de lisibilité). Essayez de n'utiliser qu'une ou deux polices (ou trois maximum) : les excès d'originalité n'ont qu'un résultat peu lisible et fatigant à la lecture. De même, n'utilisez pas à l'excès l'italique et le caractère gras. Privilégiez la clarté et la simplicité.

---

8) Selon des énoncé du type : "il y a d'un côté les "faits" bruts et réels qu'apporte l'expérience et de l'autre l'"interprétation" des résultats de l'expérience...". Comme il a déjà été dit, et qu'il est nécessaire de rappeler, les "faits" produit par tout dispositif d'analyse (expérience, entretien, ...) est le résultat d'une très importante structuration, généralement dans le sens d'une intense abstraction, d'une réalité qui la déborde largement, et déformés par le prisme d'instruments d'observation (matériels, mentaux, conceptuels...) qui ne sont *jamais* neutres. Une série d'interprétations sur "la nature des choses", implicite ou explicite, précède toute "observation" ou "recueil de données".

*Mise en page* : Le texte principal doit commencer au recto d'un feuillet (pagination impaire, dite "belle page"), si on imprime le mémoire en recto-verso. L'habitude est cependant de n'imprimer qu'au recto des feuilles<sup>9</sup>.

*Numérotation des pages (pagination)* : la numérotation commence au recto (numéro impair) de la première page imprimée, et s'achève en dernière page imprimée. Les pages de titre sont comptées mais non foliotées. Les numéros de page doivent être très visibles, en chiffres arabes. Ils seront soit centrés, soit inscrits à gauche sur les pages paires et à droite sur les pages impaires, et placés dans l'en-tête ou, de préférence, dans le pied de page. On peut rajouter dans l'en-tête de page des "titres courants" pour permettre de mieux repérer le contenu : vous pouvez par exemple répéter ou résumer le titre du mémoire en tête des pages paires, et donner les titres des chapitres sur les pages impaires (ou encore des subdivisions inférieures).

*Lignes creuses (veuves ou orphelines)* : Toutes les pages doivent avoir la même longueur. On évitera qu'une dernière ligne (veuve) d'un paragraphe soit imprimée toute seule en haut d'une page, ou qu'une première ligne (orpheline) d'un paragraphe soit imprimée toute seule en bas d'une page. (Cf. votre traitement de texte : "Éviter veuves et orphelines" et "Paragraphes solidaires").

Évitez les tabulations à la main et les espaces répétées !

### **2.3.2. Règles typographiques**

Par "Règles typographiques", il faut entendre les règles concernant les abréviations, l'accentuation, les appels de note (notes de bas de page), l'emploi des capitales, l'utilisation des chiffres arabes ou romains, les citations, les signes de correction, les dates, les divisions de mots, les mots étrangers, les locutions latines, les guillemets, la ponctuation, les traductions, etc.

On constate beaucoup de divergences dans la présentation de ces normes et, de ce fait, la première règle est ici, comme pour les bibliographies, de garder une cohérence et une homogénéité dans l'utilisation des règles choisies, même (et surtout) si vous optez pour une présentation originale.

Les règles habituelles sont les suivantes :

Les *citations courtes* seront mises entre guillemets français « ... » à l'intérieur du texte et dans le même corps. Les *citations longues*, qui dépassent quatre lignes ne seront pas mises entre guillemets, mais saisies en simple interligne, dans un corps qui pourra être légèrement réduit (ou le même que celui de la note de bas de page correspondante). Pour les faire ressortir, on sautera une ligne avant et après la citation, et on fera un retrait gauche de l'ensemble de la citation, sans alinéa pour la première

---

9) La norme ISO n'exige plus l'impression recto seulement. On peut donc imprimer recto/verso, ce qui permet d'alléger les documents volumineux. Vous prévoyez dans ce cas des marges plus grandes.

phrase.

Si vous devez insérer une citation dans une autre citation (ou un mot entre guillemets dans une citation), vous placerez des guillemets français au début et à la fin de la première citation, et citerez la deuxième entre guillemets anglais "...".

*Supra*. Le vocable "*supra*" s'utilise pour se référer à un passage ou un chapitre "plus haut" (ou avant) dans le texte ; "*infra*" pour un passage "plus bas" (ou après) dans le texte. Les directions de sens indiquées correspondent à la succession des pages.

Toute suppression de texte dans une citation doit être marquée par des crochets carrés [...]. Les crochets indiquent également un changement ou un ajout de mot(s) provenant d'une intervention de celui qui cite un auteur.

*Espaces*<sup>10</sup> :

- les signes de ponctuation suivants sont précédés d'une espace insécable et suivis d'une espace normale : : ; ! ?
- La virgule et le point ne sont précédés d'aucune espace et sont suivis d'une seule espace.
- Les guillemets ouvrants sont suivis d'une espace insécable, et les guillemets fermants sont précédés d'une espace insécable.
- Il n'y a pas d'espace à l'intérieur des parenthèses.
- Il faut mettre une espace insécable entre l'initiale et le nom propre qui suit.

*Majuscules accentuées* : Ce n'est pas obligatoire, mais vous pouvez (aisément) accentuer les majuscules : Ä Ç É Ö Ü ã õ â ê á ë è

---

10) Le terme "espace" en typographie est au féminin.

### ***3. Normes bibliographiques***

La présentation des références bibliographiques est normalisée, et il est nécessaire de s'y conformer, malgré le fait que les références sur le sujet indiquent bien souvent des normes différentes, parfois largement contradictoires.

Avant de rentrer dans le détail de ces normes, à nouveau une seule consigne s'impose : l'essentiel est de suivre impérativement et soigneusement la même présentation tout au long du mémoire, quelle que soit la norme choisie. Rien de pire que des références dont la présentation diverge une fois sur deux ! La règle principale, sinon la seule, est donc *le maintien de la cohérence*. Et le risque est grand de recopier, une fois sur deux, des références bibliographiques extraites de revues ou d'ouvrages, selon des normes différentes. En effet, la particularité des revues est bien souvent d'adopter chacune une normalisation des références bibliographiques différente (à respecter à la lettre, cependant, pour y publier un article). Il en est de même pour les éditeurs, chacun prétendant utiliser la normalisation en vigueur, ou affirmant que sa présentation est la plus rationnelle. Chaque modèle est peut-être plus clair, plus précis ou plus rapide, mais il est souvent l'héritage d'habitudes personnelles ou de traditions disciplinaires.

#### ***3.1. Normes bibliographiques AFNOR***

Les normes françaises correspondent aux normes internationales. Le Ministère de l'éducation et de la Recherche s'appuie, dans son "*Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants (2007)*", sur la normalisation AFNOR<sup>11</sup>, que nous recommandons.

##### ***3.1.1. Les normes en vigueur***

*Les normes internationales (International Standard Organization) :*

ISO 690-1 et ISO 690-2 (*Information, identification and description of documents*)

*Les normes françaises (Association Française de Normalisation) :*

AFNOR NF Z 41-006 (Présentation des thèses et documents assimilés, Paris, octobre 1983)

AFNOR NF Z 44-005 (Références bibliographiques : contenu, forme et structure, Paris, 1987)

AFNOR NF Z 44-005-2 (Références bibliographiques : documents électroniques, documents complets ou parties de documents, Paris, février 1998)

L'usage de ces normes n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé dans un souci d'homogénéisation. Le plus important, rappelons-le une nouvelle fois, est d'adopter une présentation cohérente tout au long du mémoire.

---

11) Document accessible en ligne : [www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/guidoct.rtf](http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/guidoct.rtf).

### **3.1.2. "Références bibliographiques" et "Bibliographie"**

La norme AFNOR 41-006 (présentation du mémoire ou d'une thèse) recommande une distinction entre "Références bibliographiques" (documents cités) et "Bibliographie" (informations supplémentaires utilisées mais non citées dans le texte). Le "Guide de présentation des thèses" du Ministère (MENRT) impose une seule "Bibliographie". En effet, il est d'usage, à l'université, de présenter une "Bibliographie", en fin de thèse ou de mémoire, qui correspond aux références effectivement citées dans la recherche. Ceci permet d'alléger une bibliographie souvent volumineuse, et d'éviter de charger celle-ci avec des références supplémentaires ne correspondant peut-être pas à des lectures réelles de la part des étudiants. La limitation de la bibliographie aux seules références citées est de toute façon dans l'intérêt de l'étudiant, le risque étant, en proposant de nombreuses références non citées dans le corps du texte, de laisser penser que l'étudiant est incapable d'"utiliser" ses lectures.

### **3.1.3. "Notes bibliographiques" et "notice bibliographique"**

Les notes bibliographiques infrapaginales, signalées par des appels de notes de bas de page, se différencient des "Notes de commentaires", utilisées pour fournir une explication complémentaire ou un commentaire. L'étudiant se "protège" parfois derrière ces notes de bas de page, pour fournir l'essentiel de ses idées personnelles, pensant que le caractère "petit" de la note lui donnera une excuse et rendra le lecteur plus indulgent. La note bibliographique infrapaginale concerne soit la référence d'une citation incluse dans le texte, soit la référence à un document venant à l'appui d'une partie du texte.

La notice bibliographique (ou Bibliographie) est située en fin d'ouvrage, elle est plus complète que la note infrapaginale, et constitue une simplification de la notice catalographique des bibliothécaires. Elle permet de décrire les principaux caractères d'un document afin de le situer ou de le rechercher.

Les notes bibliographiques sont moins complètes que la Bibliographie<sup>12</sup>, mais plus précises, car elles se réfèrent à une page de l'ouvrage, ou à plusieurs pages successives, ou encore à des références successives au même document.

*Référence précise à une page ou à des pages successives* : on indiquera en fin de note la page précise, ou les pages concernées. Exemple : p. 18. Ou : p. 27–46. Ne pas utiliser "pp." pour "pages". Dans certaines revues, le p. n'est pas mentionné, et les pages sont indiquées comme suit : 27-46.

Conseil : utilisez une espace insécable entre le point de p. et le nombre correspondant. Sinon vous risquez un saut à la ligne suivante du numéro de la page et un p. orphelin (à éviter). Ceci vaut pour le n<sup>o</sup> d'une revue, l'initiale d'un prénom (après le point) et le nom, etc.

---

12) Si le prénom de l'auteur n'est signalé que par l'initiale dans la note bibliographique – et avant le nom – il est de bon usage de noter le prénom en entier dans la Bibliographie – après le nom, pour l'ordre alphabétique – donc pensez à noter le prénom des auteurs que vous lisez car une recherche des prénoms au moment de faire la bibliographie finale est impossible.

*Références successives au même document :*

- Si la référence a été donnée dans la note de bas de page précédant immédiatement celle-ci :

*Ibid.*<sup>13</sup> (pour *ibidem* : ici même) : remplace la référence complète de l'ouvrage qui vient d'en être faite ;

*Ibid.*, p. 80 : fait référence à une page déterminée de ce même ouvrage ;

*Ibid.*, p. 64-82 : fait référence à plusieurs pages de ce même ouvrage.

- Si la référence précédente au même ouvrage est éloignée de quelques notes de bas de page, utilisez *opere citato* (= "œuvre citée"), en abrégé : *op. cit.*

Exemple : Pour l'ouvrage S. Freud (1926), *Inhibition, symptôme et angoisse*, trad. J. et R. Doron, Paris, PUF, 1993.

*Référence à l'ouvrage :*

• S'il est référencé immédiatement avant : *Ibid.*

• Si la référence est éloignée : S. Freud, *op. cit.*

• Si la référence est éloignée et que plusieurs références d'ouvrages différents du même auteur figurent avant : S. Freud, *Inhibition, symptôme et angoisse, op. cit.*<sup>14</sup>.

*Référence à une page particulière :*

• *Ibid.*, p. 72.

• S. Freud, *Inhibition, symptôme et angoisse, op. cit.*, p. 72. (ou : S. Freud, *Inhibition...*, *op. cit.*, p. 72.)

### **3.1.4. Les références bibliographiques : deux techniques**

#### ***La méthode des "zones"***

La norme AFNOR NF Z 44-005 préconise que les notes et notices bibliographiques soient divisées en zones. Celles-ci sont parfois séparées par des points pour les notes, et par des points-tirets pour la notice (ou Bibliographie). Cette méthode exige beaucoup de méticulosité et de temps, si l'on procède, pour la Bibliographie, par un "copier-coller" de toutes les notes de bas de page du document, retravaillées ensuite.

Voici les zones telles qu'elles sont décrites par la norme :

- Pour les *notes bibliographiques infrapaginales* :

Zone 1 : Prénom (ou initiale.) NOM de l'auteur.

Zone 2 : *Titre*.

Zone 3 : Lieu d'édition : nom de l'éditeur, date de publication, indication de page(s).

---

13) Les locutions latines non francisées (non accentuées) se composent en italique dans un texte en romain. Notez la différence : "à priori" (réf. latine francisée, à éviter), et "a priori".

14) Il existe la possibilité d'abrégé le titre, s'il reste reconnaissable : S. Freud, *Inhibition...*, *op. cit.*



Exemple : F. TUSTIN. *Le Trou noir de la psyché*. Paris : Seuil, 1989. p. 13.

- Pour la notice bibliographique ("Bibliographie") :

Zone 1 : NOM (Prénom ou initiale<sup>15</sup>). —

Zone 2 : Titre, sous-titre. —

Zone 3 : Numéro d'édition (sauf pour la première). —

Zone 4 : Lieu d'édition : Nom de l'éditeur, date d'édition. —

Zone 5 : Nombre de volumes et, facultativement, le nombre de pages en chiffres suivi de p. —

Zone 6 : Nom de la collection ; numéro dans la collection<sup>16</sup>. —

Exemple : TUSTIN (Francès). — *Le Trou noir de la psyché : barrières autistiques chez les névrosés*. — Trad. P. Chemla. Paris : Seuil, 1989.

On peut remplacer les séparations de zones (points ou points-tirets) par des virgules (sauf pour "Lieu d'édition<sup>17</sup> : Nom de l'éditeur"<sup>18</sup>). Par exemple :

TUSTIN (Francès), *Le Trou noir de la psyché : barrières autistiques chez les névrosés*, trad. P. Chemla. Paris : Seuil, 1989.

TUSTIN Francès, *Le Trou noir de la psyché : barrières autistiques chez les névrosés*, trad. P. Chemla. Paris : Seuil, 1989.

Cette dernière forme est la plus couramment utilisée.

Autres exemples, utilisant les petites capitales pour le nom de l'auteur :

KLEIN (Melanie) *et al.* (1946), "Notes sur quelques mécanismes schizoïdes", *Développements de la psychanalyse*, trad. W. Baranger, 2<sup>e</sup> éd., Paris : PUF, 1972.

KLEIN M. *et al.*, "Notes sur quelques mécanismes schizoïdes" (1946), *Développements de la psychanalyse*, trad. W. Baranger, 2<sup>e</sup> éd., Paris : PUF, 1972.

KLEIN Melanie *et al.*, etc...

Quelle que soit la présentation choisie (prénom en entier, date de l'article — par rapport à la date de

---

15) Dans la Bibliographie, préférez le prénom en entier à l'initiale. Prenez l'habitude dès le début de noter le prénom de l'auteur dans vos notes de lecture. Certains incidents sont regrettables : ne plus savoir si un auteur peu connu, et dont on a noté seulement l'initiale du prénom, est un homme ou une femme. Parfois, le problème se pose sérieusement si on doit dire "selon elle" ou "selon lui". Voire même : M. Schneider peut correspondre à Monique Schneider ou Michel Schneider (deux auteurs publiant dans le même domaine). Sinon, optez pour la référence asexuée : "selon l'auteur" — ce qui peut obliger alors à des répétitions.

16) En psychologie clinique, psychopathologie et psychanalyse, il est d'usage de préciser — après le titre — le(s) traducteur(s) si l'auteur n'est pas français (par exemple : Melanie Klein. *La Psychanalyse des enfants*. Trad. J. Boulanger. Paris : PUF, 1969). Il s'agit en effet d'un travail "littéraire" essentiel.

17) On préconise parfois de n'indiquer le lieu d'édition, pour les publications françaises, que s'il ne s'agit pas de Paris.

18) C'est la norme. Et pourtant on trouve le plus souvent une virgule plutôt que deux points : Lieu d'édition : Nom de l'éditeur, par exemple : "[...] Paris, Gallimard [...]"

publication de l'ouvrage en français — après le nom de l'auteur ou après le titre de l'article, etc.), il est important de garder la même présentation pour toutes les références bibliographiques. La cohérence reste le maître-mot.

Voici deux exemples de présentation des zones séparées par des points (note bibliographique infrapaginale), ou par des points-tirets (notice bibliographique) :

*Note bibliographique infrapaginale :*

P. AULAGNIER. *La Violence de l'interprétation*. Paris : PUF, 1995, p. 10-15.

*Notice bibliographique (Bibliographise) :*

AULAGNIER Piera, *La Violence de l'interprétation : du pictogramme à l'énoncé*, 5<sup>e</sup> éd., Paris : PUF, 1995, 363 p., (coll. Le fil rouge).

### ***La technique "auteur-date"***

Cette technique de présentation des notes bibliographiques est marquée par le souci de la brièveté. Elle consiste à placer dans le corps du texte et entre parenthèses (ou entre crochets) un bloc simplifié de références au document cité. Cette technique est souvent utilisée par certaines revues dans notre discipline dites "à comité scientifique". Elle correspond à la norme ISO 690. Elle comporte trois zones : Prénom (ou initiale) et NOM de l'auteur, Année de publication, numéro de la (les) page(s) concernée(s). Par exemple :

(S. FREUD, 1905a<sup>19</sup>, 52). Ce qui signifie : S. FREUD, "Fragment d'une analyse d'hystérie : Dora", *Cinq psychanalyses*, Paris : PUF, 1954, p. 52.

Ce bloc de référence, situé dans le corps du texte, renvoie ou bien à une note bibliographique de bas de page, ou bien directement à la bibliographie de fin d'ouvrage ou de fin d'article. Dans celle-ci, la date suit alors immédiatement le nom (et Prénom ou Initiale) de l'auteur<sup>20</sup>.

---

19) Si l'auteur a publié plusieurs opus dans l'année, chaque publication sera différenciée par une lettre (parfois en italique) suivant immédiatement l'année. Pour les ouvrages ou articles publiés la même année, on les différencie par des lettres minuscules : 1905a se réfère, chez Freud, à "Fragment d'une analyse d'hystérie : Dora" ; 1905b à "Trois essais sur la théorie de la sexualité" ; 1905c à "Le mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient". Cf. présentation bibliographique des œuvres de S. Freud dans : J. Laplanche et J.-B. Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*, 12<sup>e</sup> éd., Paris : PUF, 1994.

20) Pour information : on trouve dans certaines revues, particulièrement scientifique, cet usage selon lequel la référence bibliographique est notée dans le corps du texte par un chiffre entre parenthèses ou entre crochets se référant à la notice bibliographique, alors établie par ordre d'apparition dans le texte. Celle-ci se différencie de l'appel de note de bas de page. Proscrivez fermement ce système très peu clair dans votre mémoire.

### **3.1.5. Organisation de la bibliographie**

La bibliographie peut être présentée soit entièrement dans un ordre alphabétique (le plus fréquent), soit selon un découpage choisi (ce qui est intéressant, faisant preuve d'analyse bibliographique et reflétant une clarté d'esprit et une certaine rigueur méthodologique, facilitant en tout cas l'utilisation de votre bibliographie par vos lecteurs) :

- Différents thèmes abordés, rationnellement classés ;
- Regroupement selon les disciplines scientifiques concernées ;
- Catégories de source : ouvrages généraux, livres, articles, documents d'archives, manuscrits, enquêtes orales, documents audiovisuels, etc. ;
- Intérêt relatif du document : documents fondamentaux, importants, d'intérêt moyen, d'intérêt secondaire.

Respectez alors l'ordre alphabétique des noms d'auteurs à l'intérieur de chaque rubrique. Voici quelques exemples de bibliographies thématiques :

- 1) Psychanalyse / Linguistique - Rhétorique - Poétique - Littérature / Philosophie / Phénoménologie philosophique / Phénoménologie psychiatrique et psychanalytique.
- 2) Références sur l'angoisse / Références sur les angoisses psychotiques / L'angoisse dans la schizophrénie / L'angoisse dans l'autisme.
- 3) Les perversions / La métapsychologie / La sexualité addictive / Les addictions.
- 4) Psychanalyse / Philosophie - Psychologie / Linguistique / Art / Anthropologie - Ethnologie - Histoire / Littérature - Poésie.

Le plus simple est bien sûr de ne garder qu'une liste unique de références classées par nom d'auteur.

### **3.1.6. Présentation des différentes références de la bibliographie**

La Bibliographie répond à des normes différentes, selon que l'on se réfère à différentes catégories :

#### ***Livre (ouvrage)***

- *Un auteur*

**Modèle** : NOM Prénom (P.), *Titre*, Lieu d'édition : Éditeur, date de publication.

ANZIEU Didier, *Le Moi-peau*, Paris : Dunod, 1985.

ANZIEU (Didier), *Le Moi-peau*, Paris : Dunod, 1985.

ANZIEU D., *Le Moi-peau*, Paris : Dunod, 1985.

Rappel : la virgule est fréquemment utilisée entre le lieu et le nom de l'éditeur :

ANZIEU D., *Le Moi-peau*, Paris, Dunod, 1985.

- *Deux (ou trois) auteurs*

Une virgule entre les noms, pas de "et".

CICCONE A., LHOPITAL M., *Naissance à la vie psychique*, Paris : Dunod, 1991.

- *Plus de deux (ou trois) auteurs*

Dans ce cas, on peut ne citer que le premier auteur, suivi de "et al." (*et alii* = "et les autres"). Cette simplification est impérative au-delà de quatre auteurs.

MELTZER D. *et al.*, *Explorations dans le monde de l'autisme*, trad. G. Haag *et al.*<sup>21</sup>, Paris : Payot, 1984.

- *Ouvrage collectif avec un directeur de publication*

L'ouvrage collectif est classé et décrit à l'ordre alphabétique de son titre, avec mention du directeur de publication. Parfois, ces ouvrages sont classés au nom du directeur de publication, avec mention de (sous la dir. de —). Cette pratique attribue, en fait, l'ouvrage en question au directeur de publication, comme s'il en était le seul auteur... Avantage ou inconvénient ?

Ex : L'Apport freudien. *Éléments pour une encyclopédie de la psychanalyse*, sous la dir. de P. Kaufmann, Paris : Bordas, 1993.

Ou : L'Apport freudien : *Éléments pour une encyclopédie de la psychanalyse* / sous la dir. de Pierre Kaufmann, Paris : Bordas, 1993.

Ou : KAUFMANN P., (sous la dir. de —), *L'Apport freudien : Éléments pour une encyclopédie de la psychanalyse*, Paris : Bordas, 1993.

- *Auteur-Institution (ou collectivité-auteur)*

La mention d'auteur signale l'auteur-institution et l'origine du document. Exemple : UNESCO, *Congrès international sur les bibliographies nationales*, Paris, 12-15 septembre, Rapport final, Paris : UNESCO, 1996, 377 p.

- *Auteur anonyme*

Quand l'ouvrage est publié sans nom d'auteur, ou que l'on ignore son nom, on peut soit remplacer le nom d'auteur par ANONYME, ce qui revient à regrouper à la lettre "A" toutes les références anonymes, classées par ordre alphabétique du premier mot du titre (articles "le, la les"<sup>22</sup> exceptés). On peut également ranger les références, sans précision d'anonymat, à l'ordre alphabétique du premier mot

---

21 Cette règle est valable aussi pour les noms des traducteurs, quand ils sont plus de deux. Ici : traduction par Geneviève Haag, Michel Haag, Léni Iselin, Anik Maufras du Châtellier et Gabrielle Nagler.

22 Sauf pour les titres d'articles, tous les titres portent une majuscule au premier mot, répétée au deuxième mot si le premier est un article défini (le, la les). Cette règle sert à classer alphabétiquement les titres, ce qui est utile par exemple lors d'une recherche par titre, ou en cas d'auteur anonyme justement. Les articles définis sont si nombreux dans les titres qu'il serait impossible et sans intérêt des les classer tous à "L".

Exemples : AULAGNIER P., *Un interprète en quête de sens*, Paris : Payot, 1991. Aulagnier P., *La Violence de l'interprétation*, Paris : PUF, 1975.

du titre (articles définis exceptés).

### ***Partie d'un livre***

- *Contribution à un ouvrage collectif*

**Modèle** : Nom Prénom, "Titre : sous-titre", in<sup>23</sup> *Titre de l'ouvrage collectif : sous-titre* / sous la dir. de Prénom Nom, Lieu d'édition : Éditeur, date d'édition, p. première et dernière de la contribution.

**Exemple** : MESOT H., "Le rêve et l'expérience du vivre", in *Des interprétations du rêve : Psychanalyse, herméneutique, Daseinsanalyse* / sous la dir. de H. Mesot, Paris : PUF, 2001, p. 226-244.

- *Chapitre d'un livre*

**Exemple** : FÉDIDA Pierre, "Le vide de la métaphore et le temps de l'intervalle", in *L'Absence*, Paris : Gallimard, 1978, p. 197-238.

### ***Article dans un périodique***

**Modèle**<sup>24</sup> : Nom Prénom, "Titre : sous-titre" de l'article, *Titre du périodique*, date de parution, tome, numérotation (n° du fasc.), pagination de l'article.

**Exemple** : GREEN A., "Réflexions libres sur la représentation de l'affect", *Revue française de psychanalyse*, 1985, 49, n°3, p. 773-778.

### ***Article publié dans les actes d'un congrès***

**Modèle** : Intitulé du congrès<sup>25</sup> (n° de la session ; Année de la session ; Lieu du congrès), "Titre du congrès" (s'il y en a un), Lieu d'édition : Éditeur, année d'édition, pages.

**Exemple** (Réunion d'une association) : ASSOCIATION MONDIALE DE PSYCHIATRIE ET DE PSYCHOLOGIE LÉGALE, Congrès international (1 ; 1988 ; Paris), Paris : Expansion scientifique française, 1991, 432 p.

### ***Mémoires et thèses (abréviations universitaires)***

**Modèle** : Nom Prénom, *Titre : sous-titre*<sup>26</sup>, nombre de pages, tome, Type de diplôme : Discipline et spécialité : Université (et/ou autres précisions telles que la ville) : Année (date de soutenance).

**Abréviations universitaires** (pour le type de diplôme) :

Th. Et. : thèse d'état

Th. ou Th. N.R. : thèse nouveau régime (ou Th. doct. pour thèse nouveau doctorat)

Th. 3<sup>e</sup> c. : thèses de troisième cycle

Th. doct. ing. : thèse de docteur-ingénieur

Th. univ. : thèse d'université

Th. D. : thèse d'exercice (profession de santé)

---

<sup>23</sup> On ne met pas "in" en italique pour le différencier du titre. Sinon, noter *in* :

<sup>24</sup> On ne met pas "in" quand il s'agit d'un article de périodique, ni de lieu d'édition.

<sup>25</sup> L'intitulé du congrès est parfois mis en capitales.

<sup>26</sup> Certains styles de présentation réservent les italiques aux titres de publication. Par conséquent, ils prescrivent de rédiger le titre des mémoires et des thèses en caractère romain non italique, et souvent entre guillemets.

Mém. DEA, Mém. DESS, Mém. Maît., Mém. Lic. : mémoires de DEA, DESS, Maîtrise, Licence.

Mém. fin ét. : mémoire de fin d'études

Mém. spéc. : mémoire de spécialité

Mém. st. : mémoire de stage

M.A. : Master

Mag. : Magistère

On utilise aussi des abréviations pour "Discipline" et "Spécialité".

### ***Citation de citation***

Dans de rares cas, on peut être amené à citer une citation faite par un autre auteur (quand on n'a pas pu se référer personnellement au document cité (plutôt à éviter !), ou bien que l'on veut insister sur la relation entre les deux auteurs en question, ou bien encore lorsqu'un auteur présente sa traduction personnelle d'un autre auteur étranger). On peut entrer en premier lieu soit la référence citée, soit la référence citante, et on indique "cité de" ou "citation de". Il n'est pas nécessaire de reprendre pas ces références dans la bibliographie, sauf exception (fréquentes citations par exemple). Si on doit le faire, certains styles de présentations préconisent de ne décrire que la publication réellement consultée, sans mentionner qu'on l'a utilisée pour en extraire des citations d'autres publications.

**Exemple :** BICK E., "The Experience of the Skin in Early Object Relations", *Int. J. Psycho-anal.*, 1968, 49, cité et traduit presque intégralement par D. MELTZER *et al.*, in *Explorations dans le monde l'autisme*, Paris : Payot, 1984, p. 240-241.

### ***3.2. Normes bibliographiques APA***

Les normes APA sont américaines, correspondent donc aux usages de cette tradition, avec vocation à être la référence "universelle" en la matière. Elle est utilisée dans les travaux à orientation expérimentale, et partiellement en clinique quantitative. Dans les faits, cette norme connaît presque autant de variantes qu'il y a d'éditeurs.

Les libellés sont généralement plus courts qu'avec la norme AFNOR, mais l'absence d'indication de la page d'une citation (dans les références présentes dans le texte) est un problème rédhibitoire, puisqu'il est quasiment impossible de vérifier ou retrouver l'endroit du texte d'où provient une citation ou référence, sans relire l'intégralité de l'ouvrage. Il faut en outre pour chaque référence aller chercher dans la bibliographie le titre du texte à laquelle correspond l'année citée pour l'auteur, à moins de les connaître par cœur ...

A titre indicatif, la présentation suivante reproduit *verbatim* les "*Normes bibliographiques simplifiées de l'A.P.A. (4ème édition)*", disponible sur le site du CNAM : <http://www.cnam.fr/inetop/APA.html>.

### **3.2.1. Citations à l'intérieur d'un texte**

#### ***Règle générale***

La règle générale est la clef Auteur + Date.

Trois possibilités :

- "...3 composantes à la mémoire de travail (Baddeley, 1993). "
- " Le modèle de Baddeley (1986)..."
- " En 1976, Allan Baddeley... "

#### ***Cas ou il y a plusieurs auteurs***

La première règle concerne la coordination des noms et parenthèses : en dehors des parenthèses utiliser "et" (et non pas "&"). Dans les parenthèses, coordonner systématiquement les deux derniers par "&" (et non par "et"). Les règles diffèrent ensuite selon le nombre des auteurs.

*Règle pour 2 auteurs* : à chaque fois, citer les 2 noms.

*Règle pour 3 à 5 auteurs* : la première fois, citer tous les auteurs, ensuite, uniquement le nom du premier auteur et "et al.". Par exemple : "Baddeley et al. (1996)..." sauf si 2 références différentes de la même année peuvent être abrégées de la même manière. Dans ce cas, citer autant d'auteurs que nécessaire pour lever la confusion, suivis d'une virgule et "et al." s'ils n'ont pas tous été cités.

*Règle pour 6 auteurs et plus* : dès la première apparition, citer uniquement le nom du premier auteur suivi de "et al." sauf si il y a confusion possible entre 2 références. Dans ce cas, citer autant d'auteurs que nécessaire pour lever la confusion suivis d'une virgule "et al."

#### ***Cas particuliers***

Lorsque l'auteur est une association : s'il n'existe pas d'abréviation courante et bien connue, citer le nom de l'association comme auteur à chaque fois. S'il existe une abréviation courante, la première fois, utilisez le nom entier suivi entre crochets de l'abréviation, ensuite, uniquement l'abréviation.

Si des auteurs ont le même nom dans la bibliographie, ajouter les initiales des auteurs dans toutes les citations, même si les années de publication diffèrent :

S. Freud (1928)

A. Freud (1949)

*Citations multiples*. Utiliser l'ordre de la liste bibliographique, séparer les différents auteurs par un point virgule, séparer les dates de différents travaux d'un même auteur par une virgule.

*Citations secondaires*. Indiquer les noms des auteurs du document primaire et entre parenthèses "cités par" et les noms des auteurs du document secondaire (dans la liste biblio, seuls le document secon-

daire, effectivement lu, sera repris).

### **3.2.2. Liste de références bibliographiques**

#### ***Règles générales***

Uniquement et toutes les références effectivement lues, utilisées et citées dans le texte. Eviter les abréviations sauf quelques exceptions ([chap. ed. Eds. N.D. vol. Trans...](#)). Les différents champs (auteurs, date, titre, etc. sont toujours séparés par un point). Respecter les conventions typographiques suivantes qui sont à l'origine de fréquentes erreurs

- espace après la virgule séparant le nom de l'initiale du prénom
- espace entre les initiales de deux prénoms
- majuscule après deux points dans un titre
- Edd ou Eds. (point abrégatif fréquemment omis)
- pages (pp.) après le titre pour les chapitres d'ouvrage
- dans les références en anglais, virgule avant & (à l'exception des ouvrages co-édités par deux auteurs)
- dans les références en anglais, pas d'espace avant un double point.

#### ***Référence à une monographie ou un livre***

Auteurs. (date de publication). Titre de l'ouvrage. Informations de publication

*Exemple :*

Grégoire, J. (2000). L'évaluation clinique de l'intelligence de l'enfant : Théorie et pratique du WISC-M. Sprimont, Belgique : Mardaga.

*Auteurs.* Tous les auteurs, séparés par des virgules. "&" avant le dernier auteur (en plus de la virgule). Nom de famille puis virgule puis différentes initiales des prénoms suivies d'un point. Uniquement la première lettre du nom en majuscule (sauf règles particulières). Si éditeur(s) scientifique(s), placer " Ed. " ou " Eds. " entre parenthèses après le dernier éditeur. Si auteur - une association, placer celle-ci comme auteur. Si pas d'auteur, placer le titre de l'ouvrage comme auteur.

*Date de publication.* Date de ®. Si il n'y en a pas, date de parution. Entre parenthèses après le champ auteurs. "in press" lorsque accepté pour publication mais pas encore publié. "n.d." si le document ne comporte aucune date. Le point qui termine le champ date se place après la parenthèse.

*Titre de l'ouvrage.* Majuscules : uniquement la première lettre du premier mot du titre et du sous-titre



éventuel, ainsi que les noms propres. Séparer le titre du sous-titre par le signe deux points. Italiques ou souligné. Ajouter les informations complémentaires (numéro d'édition, volume,...) directement après le titre, entre parenthèses, sans ponctuation, en caractères normaux et en utilisant les abréviations (ed., Vols., chap.). S'il y a un titre générique, le placer comme titre principal et le titre de volume comme sous-titre. Chiffres arabes et pas romains.

*Informations de publication :*

Ville de publication, suivie d'une virgule et du pays (sauf si la ville est suffisamment connue au niveau mondial et ne peut être confondue) (pour les états américains, utiliser l'abréviation postale). Si plusieurs lieux d'édition, ne donner que le premier ; Faire suivre le lieu de publication par le signe deux points ; Donner le nom de la maison d'édition en toutes lettres et en éliminant les mots inutiles (Editions, Publishers, Co, Ltd..) sauf des termes comme Books ou Press ou s'ils font partie intégrante du nom Si Maison d'édition - Auteur, indiquer "Author" ou "Auteur" ; Ne jamais indiquer la collection,...

### ***Chapitres ou articles d'ouvrages avec éditeurs scientifiques***

Auteurs du chapitre ou de l'article. Date de publication. Titre de l'article ou du chapitre. In Editeur(s) scientifique(s) de l'ouvrage, Titre de l'ouvrage. Informations de publication

*Auteurs du chapitre ou de l'article.* Idem monographies.

*Date de publication.* Idem monographies.

*Titre de l'article ou du chapitre.* Idem monographies mais ne pas souligner ni mettre en italiques

*Editeur(s) scientifique(s) de l'ouvrage.* Commencer le champ par "In" D'abord les initiales des prénoms puis le nom. Indiquer tous les éditeurs scientifiques. S'il y a 2 éditeurs scientifiques, placer un "&" avant le dernier sans virgule. S'il y en a plus, les séparer par des virgules et ajouter un "&" avant le dernier. Indiquer " Ed." ou "Eds." après le dernier entre parenthèses. S'il n'y a pas d'éditeur, faire suivre le "in" directement du titre de l'ouvrage. Attention : Terminer le champ par une virgule.

*Titre de l'ouvrage.* Idem monographies. Ajouter après le titre et entre parenthèses en caractères normaux les pages de début et de fin d'article ou de chap. précédées par l'abréviation "pp.". Inclure si nécessaire au début de la parenthèse, le numéro d'édition ou N° de chapitre.

*Informations de publication.* Idem. monographies

*Cas d'une traduction d'un texte original.* Ajouter après le point qui suit le champ d'informations de publication et entre parenthèses " Original work Published " suivi de la date. Dans le texte, on citera la date de l'original et de la traduction séparées par un "/".

### ***Articles de périodiques***

Auteurs de l'article. Date de publication. Titre de l'article. Titre du périodique et informations de publication

*Auteurs de l'article.* Idem monographies.

*Date de publication.* Idem monographies. Si le périodique n'utilise pas de n° de vol, ajouter le mois, ou la saison,... après une virgule.

*Titre de l'article.* Idem monographies mais ne pas souligner ni mettre en italiques. Ajouter, si nécessaire à l'identification, entre crochets et à la fin du titre des éléments d'information (par exemple special issue, abstract, letter to the editor).

*Titre du périodique et informations de publication.* En toutes lettres. Majuscule à la première lettre de tous les mots significatifs (substantifs et adjectifs). Faire suivre d'une virgule puis du numéro de volume ou de tome (sans indiquer Vol ni tome). Si tous les fascicules d'un même volume recommencent leur pagination à 1 ou si on cite l'ensemble d'un fascicule, ajouter entre parenthèses et sans séparation le numéro de fascicule. Souligner ou mettre en italiques le titre du périodique et le numéro de volume (jamais le numéro de fascicule). Faire suivre d'une virgule puis indiquer les pages de début et de fin séparées par un trait d'union, sans les faire précéder de " pp.". Si l'article est sous presse, évidemment, ne donner aucune information de publication.

*Cas d'un magazine ou d'un quotidien.* Ajouter au champ date, après une virgule, le mois et, pour un quotidien, le jour de publication. Indiquer "p." ou "pp." avant les numéros de pages. Si les pages sont discontinues, les séparer par une virgule.

### ***Thèses de doctorat et mémoires de licence***

Auteurs. Date de publication. Titre du travail. Informations de publications.

*Auteurs.* Cf. monographies.

*Date de publication.* Cfr. monographies mais en considérant l'année de soutien Titre du travail. Cf. monographies.

*Informations de publications.* Indiquer qu'il s'agit d'une thèse de doctorat ou d'un mémoire de licence non publié, puis placer une virgule. Indiquer le nom de l'université en toutes lettres, suivi d'une virgule puis de la ville où se trouve cette université et éventuellement d'une virgule et du pays

Si on cite seulement le résumé publié dans Dissertation Abstracts International. Rédiger la référence comme s'il s'agissait d'un article de périodique. A la fin du champ titre, ajouter entre parenthèses la mention " Doctoral dissertation " suivie d'une virgule, du nom de l'université, d'une nouvelle virgule et de la date de défense

### ***Rapports de recherche, documents de travail***

Auteurs, date de publication. Cf. monographies

*Titre du document.* Cf. Monographies. Si l'organisation d'origine du travail a utilisé un numéro d'identification du document (numéro de rapport, de contrat,...) l'indiquer entre parenthèses à la suite du titre et en caractères normaux.

*Informations de publications.* Cf. monographies mais à la place de la maison d'édition, nom de l'organisme (université, centre de recherche,...) suivi d'une virgule puis du nom du département s'il y en a un.

### ***Actes de congrès ou de colloque***

*Publiés sous forme d'un ouvrage avec éditeur scientifique.* Cf. Chapitres d'ouvrage avec éditeur scientifique.

*Publiés sous formes de volumes annuels numérotés.* Cfr. Articles de périodiques

*Non publiés.* Ajouter dans le champ date une virgule et le mois où s'est tenu le congrès. Souligner ou mettre en italique le titre de la communication. Comme Informations de publication, indiquer " Paper presented at the " puis le nom du congrès, une virgule, la ville, une nouvelle virgule et l'état ou le pays.

*Document électronique :* Se reporter au site de l'Université de Laval : <http://www.bibl.ulaval.ca/doe-lec/citedoce.html>

### ***3.2.3. Les conventions typographiques***

*Mots, expressions, citations latines ou étrangères.* A mettre en italiques, y compris leurs abréviations. Exemples : *et al., e.g., i.e., vs., v.g.... ad hoc, a priori, a posteriori, post hoc, versus, via... testing...*

*Exceptions :* pas d'italiques pour les mots passés dans la langue courante tels que *item, minimum, stimulus...* ; *idem* pour les abréviations courantes telles que *cf., etc.*

*Espaces avant ou après les signes de ponctuation et autres signes.* Un espace avant la parenthèse ouvrante (mais pas après). Un espace après la virgule, le point, la parenthèse fermante. En langue française, un espace avant et après le double point, le point-virgule, la barre oblique, etc

En traitement de texte, utiliser toujours avant les signes de ponctuation le nécessitant ou à l'intérieur des nombres l'espace insécable de façon à éviter les retours à la ligne intempestifs !

*Tirets et guillemets.* Utiliser le tiret long au lieu du signe "moins" dans les incises. Utiliser les signes « » plutôt que les signes " " ou ' '.

*Écriture des nombres.* Les nombres inférieurs à dix s'écrivent en lettres, sauf s'il s'agit d'âges, de résul-

tats, de pourcentages, de numéros... En début de phrase, tous les nombres s'écrivent en majuscules. Les ordinaux s'abrègent en e mis en exposant

*Exemples :*

Les 14<sup>e</sup> Journées de Psychologie Différentielle. Au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Le 7<sup>e</sup> item. Les élèves de 6<sup>e</sup>

Pour les décimaux, utiliser soit l'écriture française, soit l'écriture américaine, mais éviter le mélange des deux.

Exemple : soit :  $m = 76,89$  ;  $r = 0,27$  soit :  $m = 76.89$  ;  $r = 0.27$

*Majuscules accentuées.* Pas d'accent sur des lettres majuscules : JOURNEES

### ***Résultats statistiques***

Sauf cas particulier, arrondir à la deuxième décimale. On écrira donc  $r = 0,78$  plutôt que  $r = 0,776$ .

### ***Tableaux et figures***

Tout document qui ne se présente pas sous forme de tableau est une figure. Les graphiques, schémas, organigrammes... sont à considérer comme des figures. Les tableaux et figures sont numérotés même si l'article n'en comporte qu'un seul. Les numéros s'écrivent en chiffres arabes. Dans le texte, les renvois se font en toutes lettres. Sauf en début de phrase, " figure " et " tableau " commencent par une minuscule.

## ***4. La validation du mémoire***

La dernière étape avant la soutenance est la remise du mémoire en version imprimée aux directeur et assesseur, et éventuellement au psychologue de l'institution dans laquelle a été réalisé le mémoire ainsi que, le cas échéant, les autres professionnels ou non professionnels invités. Une version fichier informatique devra être envoyée au directeur.

Il faudra ensuite rendre 3 exemplaires supplémentaires qui seront archivés au département et à la BU.

### ***4.1. La soutenance***

La soutenance, d'environ une demi-heure, correspond à la présentation orale du travail de recherche devant deux enseignants, le directeur du mémoire et un assesseur (généralement choisi d'un commun accord entre le directeur et l'étudiant).

La soutenance se décompose en deux temps :

1/ La présentation du mémoire (environ 10 à 15 mn)

2/ Les réponses aux questions posées par les examinateurs.

L'exposé oral reprend généralement les grandes lignes du travail de recherche : l'objet, le contexte clinique, les hypothèses, l'élaboration et les résultats obtenus. Sauf raisons particulières, il est inutile de prévoir une présentation par diaporama type Powerpoint.

Vous pouvez préparer à l'avance des réponses à des objections qui pourraient vous être faites.

Cet exercice est généralement vécu comme fastidieux et éprouvant. La capacité à faire une présentation de ses travaux à d'autres professionnels est cependant une partie très importante de la pratique de la recherche. C'est une préparation à ce que vous devrez savoir faire en contexte professionnel, même hors champ de recherche, par exemple présentation d'un cas clinique dans une réunion de synthèse en institution, présentation d'activités à un autre service, etc. Cela revient toujours plus ou moins à dire ce que vous avez fait, pourquoi, et comment, face à une assemblée... Dans cette soutenance toutefois, il se trouve simplement que vous présentez votre travail à des membres du jury qui le connaissent pour l'avoir déjà lu.

### ***4.2. L'évaluation***

Les éléments et critères sur lesquels reposent l'évaluation et la notation sont les suivants :

- La formulation du sujet, du cadre théorique de la problématique et de la réflexion théorico-clinique ;

- La mise en forme et rédaction du texte ;
- La soutenance orale et la discussion (clarté de l'exposé, maîtrise conceptuelle, pertinence des réponses, prises de distance).
- De manière global : l'autonomie, la créativité et l'originalité de l'approche.

Les items qui figurent sur le document administratif sont les suivants :

*Forme du mémoire écrit*

*Présentation Générale :*           /          /          /          /          /          

1           2           3           4           5

*Sommaire et/ou Annexes :*           /          /          /          /          /          

1           2           3           4           5

*Style et Orthographe :*           /          /          /          /          /          

1           2           3           4           5

*Respect des Normes Bibliographiques :*           /          /          /          /          /          

1           2           3           4           5

*Contenu du mémoire écrit*

*Cohérence et Articulation des Idées :*           /          /          /          /          /          

1           2           3           4           5

*Recherche Théorique :*           /          /          /          /          /          

1           2           3           4           5

*Méthodologie et Résultats :*           /          /          /          /          /          

1           2           3           4           5

*Interprétation et Discussion :*           /          /          /          /          /

1      2      3      4      5

*Soutenance orale*

*Présentation Générale et Qualité Formelle :*        /  /  /  /  /  

1      2      3      4      5

*Cohérence et Articulation des Idées :*        /  /  /  /  /  

1      2      3      4      5

*Respect du Temps Imparti :*        /  /  /  /  /  

1      2      3      4      5

*Réponses aux Remarques et Questions :*        /  /  /  /  /  

1      2      3      4      5

\*\*\* Bon courage \*\*\*

## 5. Bibliographie

### 5.1. Méthodologie de la psychologie clinique

- BÉNONY Hervé, CHAHRAOUI Khadija, *L'Entretien clinique*, Paris : Dunod, coll. "Topos", 1999.
- BLANCHET Alain, « L'entretien : la co-construction du sens », in Claude Revault d'Allonnes (éd.), *La Démarche clinique en sciences humaines*, Paris : Dunod, 1989, p. 87-102.
- CICCONI Albert, *L'Observation clinique*, Paris : Dunod, coll. "Les topos", 1998.
- GIAMI A., « Recherches en psychologie clinique ou recherche clinique », in Claude Revault d'Allonnes (éd.), *La Démarche clinique en sciences humaines*, Paris : Dunod, 1989.
- KOHN Ruth Cantec., NÈGRE Pierre, BARREL Yves, *Les voies de l'observation : repères pour les pratiques de recherche en sciences humaines*, Paris : Nathan, 1991.
- PÉDINIELLI Jean-Louis, FERNANDEZ Lydia, *L'Observation clinique et l'étude de cas*, Paris : Armand Colin, col "128", 2005.
- PERRON Roger, et al., *La Pratique de la psychologie clinique*, Paris : Dunod, coll. "Psycho sup", 1997.
- REVAULT-D'ALLONNES Claude, « L'étude de cas : de l'illustration à la conviction », in Claude Revault d'Allonnes (éd.), *La Démarche clinique en sciences humaines*, Paris : Dunod, 1989.
- REVAULT-D'ALLONNES Claude, « Psychologie clinique et démarche clinique », in Claude Revault d'Allonnes (éd.), *La Démarche clinique en sciences humaines*, Paris : Dunod, 1989, p. 17-33.
- SCHMID-KITSIKIS Elsa, *Pour introduire la psychologie clinique*, Paris : Dunod, coll. "Les topos", 1999.

### 5.2. Composition du mémoire

- BEAUD, Michel. *L'Art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*. Paris : La Découverte, 1986. 156 p.
- FRAGNIÈRE, Jean-Pierre. *Comment réussir un mémoire : comment présenter une thèse ; comment rédiger un rapport*. Paris : Dunod, 1986. 142 p.
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie. *Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants*. Paris : Sous-direction de l'Information Scientifique et Technique des Bibliothèques, 2001. (téléchargeable à l'adresse [www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/guiduniv.doc](http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/guiduniv.doc)).
- ROUYERAN, Jean-Pierre. *Le Guide de la thèse. Le guide du mémoire : Du projet à la soutenance*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1999. 249 p.
- ROUYERAN, Jean-Pierre. *Mémoires et thèses. L'art et les méthodes : Préparation, rédaction, présentation*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1989.

### 5.3. Normes

- AFNOR. ISO 690. Normalisation française Z44-005. Documentation — références bibliographiques : contenu, forme et structure. Paris : Association française de normalisation, 1987. 13 p.
- <http://www.afnor.fr> (Association Française de Normalisation. Consulter les normes AFNOR Z44-005 et Z44-005-2)
- Code typographique : choix de règles à l'usage des auteurs et des professionnels du livre*. Paris : Syndicat National des Cadres et Maîtrises du Livre, de la Presse et des Industries graphiques,



1973. 121 p.

Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale. Paris : Imprimerie nationale, 1993. 196 p.

RICHAUDEAU, François. *Manuel de typographie et de mise en page*. Paris : Retz, 1989. 176 p.

AFNOR. ISO 690-2. Norme française Z44-005-2. Information et documentation. Références bibliographiques. Partie 2 : Documents électroniques, documents complets ou parties de documents. Paris : Association française de normalisation, février 1998. 18 p.

## *Annexes*

### *A. Feuille de consentement*

Si vous avez besoin d'établir un document attestant le consentement de personnes impliquées dans votre recherche, vous pouvez vous appuyer sur ce modèle :

#### FEUILLE DE CONSENTEMENT

Je soussigné[e],....., déclare accepter librement et de façon éclairée, de participer à cette étude sur le tatouage à l'adolescence, en tant que sujet.

Promoteur :

Université de Picardie Jules Verne.

U.F.R de Psychologie.

Sous la direction de Mr Spoljar Philippe (Maître de Conférences).

Investigateur principal :

Mr/Mlle [nom] étudiant€ en Master 1 de psychologie.

But de l'étude :

*[indiquer l'objectif de la recherche]*

Engagement du sujet :

L'étude va consister à participer librement et de façon éclairée à une investigation psychologique [détails].

La fréquence d'évaluation est composée d'une séance, dont la durée sera d'environ une heure.

Liberté du sujet :

Le consentement pour poursuivre l'évaluation peut être retiré à tout moment, sans donner de raison et sans encourir aucune responsabilité, ni conséquence.

Les réponses aux questions ont un caractère facultatif et le défaut de réponse n'aura aucune conséquence pour le sujet.

Information du sujet :

Le sujet a la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires concernant cette étude, auprès de l'investigateur principal, et ce dans les limites des contraintes du plan de recherche.

Bénéfice de l'étude pour le sujet :

Cette étude est faite sans aucun bénéfice direct pour le sujet.

Garantie de confidentialité des informations :

Toutes les informations concernant le sujet seront conservées de façon anonyme et confidentielle.

Le traitement informatique n'est pas nominatif, il n'entre pas de ce fait dans la loi Informatique et Liberté (le droit d'accès et de rectification n'est pas recevable).

Cette recherche n'ayant qu'un caractère psychologique, elle n'entre pas de ce fait dans la loi Huriet-Séruciat, concernant la protection des personnes dans la re-

cherche biomédicale.

La transmission des informations concernant le sujet, pour l'expertise ou pour la publication scientifique, sera elle aussi anonyme.

Déontologie et éthique :

Le promoteur et l'investigateur principal s'engagent à préserver absolument la confidentialité et le secret professionnel pour toutes les informations concernant le sujet (titre I, articles 1,3,5,6 et titre II, articles 3,9,20 du code de déontologie des psychologues-France).

Fait à....., le....., en deux exemplaires.

Signatures :

Le sujet de l'étude

L'investigateur principal

## *Table des matières*

### **TRAVAUX D'ETUDES ET DE RECHERCHES.....**

#### **1. ORGANISATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE.....**

1.1. Le choix d'un domaine.....

1.2. Le thème de recherche.....

1.3. L' "état de l'art".....

1.4. Les recherches bibliographiques.....

1.5. La "définition de l'objet".....

1.6. Le début de l'investigation clinique.....

1.7. L'articulation "théorético-clinique".....

1.8. Les suivis (Ter).....

1.9. Le planning.....

#### **2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE.....**

2.1. Les différentes parties.....

2.1.1. Pages liminaires.....

Couverture.....

Page de garde.....

Page de titre.....

Dédicaces et Épigraphes.....

Remerciements.....

Errata (erratum).....

2.1.2. Corps du mémoire.....

Avant-propos (ou Avertissement).....

Introduction.....

Présentation de l'objet de la recherche.....

Orientations théoriques et problématique.....

Développement.....

Le "questionnement".....

Les choix méthodologiques.....

Conclusion.....

2.1.3. Appareil de références.....

Résumé.....

Mots clé.....	.....
Annexes — Appendices — Addenda.....	.....
Index.....	.....
Lexique (ou Vocabulaire ou Glossaire).....	.....
Tables.....	.....
<b>2.2. L'organisation du plan.....</b>	<b>.....</b>
2.2.1. Structurations.....	.....
Le plan "binaire" (ou "dichotomique" ou "par opposition").....	.....
Le plan "ternaire" (ou "dialectique" ou "par opposition et synthèse").....	.....
"Théorie", "état de l'art" et "théorisation".....	.....
Le plan "élémentaire".....	.....
2.2.2. Le plan "de base".....	.....
2.2.3. Observations, entretiens et études de cas.....	.....
2.2.4. La rédaction.....	.....
<b>2.3. La présentation du mémoire.....</b>	<b>.....</b>
2.3.1. Longueur et mise en page.....	.....
2.3.2. Règles typographiques.....	.....
<b>3. NORMES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>.....</b>
<b>3.1. Normes bibliographiques AFNOR.....</b>	<b>.....</b>
3.1.1. Les normes en vigueur.....	.....
3.1.2. "Références bibliographiques" et "Bibliographie".....	.....
3.1.3. "Notes bibliographiques" et "notice bibliographique".....	.....
3.1.4. Les références bibliographiques : deux techniques.....	.....
La méthode des "zones".....	.....
La technique "auteur-date".....	.....
3.1.5. Organisation de la bibliographie.....	.....
3.1.6. Présentation des différentes références de la bibliographie.....	.....
Livre (ouvrage).....	.....
Partie d'un livre.....	.....
Article dans un périodique.....	.....
Article publié dans les actes d'un congrès.....	.....
Mémoires et thèses (abréviations universitaires).....	.....
Citation de citation.....	.....
<b>3.2. Normes bibliographiques APA.....</b>	<b>.....</b>

3.2.1. Citations à l'intérieur d'un texte.....

Règle générale.....

Cas où il y a plusieurs auteurs.....

Cas particuliers.....

3.2.2. Liste de références bibliographiques.....

Règles générales.....

Référence à une monographie ou un livre.....

Chapitres ou articles d'ouvrages avec éditeurs scientifiques.....

Articles de périodiques.....

Thèses de doctorat et mémoires de licence.....

Rapports de recherche, documents de travail.....

Actes de congrès ou de colloque.....

3.2.3. Les conventions typographiques.....

Résultats statistiques.....

Tableaux et figures.....

**4. LA VALIDATION DU MÉMOIRE.....**

4.1. La soutenance.....

4.2. L'évaluation.....

**5. BIBLIOGRAPHIE.....**

5.1. Méthodologie de la psychologie clinique.....

5.2. Composition du mémoire.....

5.3. Normes.....

**ANNEXES.....**

A. Feuille de consentement.....

**TABLE DES MATIÈRES.....**

